

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-11 du 15 Janvier 1986

chargeant le Camarade Ousmane BATOKO,
Ministre de la Culture, de la Jeunesse
et des Sports de l'intérim du Camarade
Philippe AKPO, Ministre des Enseigne-
ments Maternel et de Base pour compter
du 13 Janvier 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 13 Janvier 1986, le Camarade Ousmane
BATOKO, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports est
chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et de
Base pendant l'absence du Camarade Philippe AKPO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 15 Janvier 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERIKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MEMB--
MCJS 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-GDE Chanc 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-